



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 13  
En exercice : 17  
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI QUATORZE MARS**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **07 mars 2024**

**Présents :** BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,  
~~RENAUDIN Didier~~, BLAIS, Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT~~  
~~Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas, GAGNADRE Josselyne, RENAUDIN Didier

**Absents ayant donné pouvoir :** GAGNADRE Josselyne à BOITIER Jean-Louis, RENAUDIN Didier à  
GAURIVEAUD Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 019-2024/03-005 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024**

Le maire rappelle au conseil municipal les résultats de clôture de l'année 2023 du compte  
financier unique :

➤ Résultat de clôture fonctionnement 2023 : excédent 904.985,88 €

Vu l'avis de la commission de finances du 06 mars 2024,

Le maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement à l'article 1068  
pour partie l'excédent des recettes de fonctionnement soit : 800.000,00 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION**

➤ **DECIDE d'affecter à la section d'investissement du budget communal 2024 à l'article  
1068 pour partie l'excédent des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023, soit :  
800.000,00 €**



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	vendredi 22 mars 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**